

10 Faits divers & Justice

Vol de véhicules à Libreville

Le suspect est un agent révoqué de la Marine nationale

COE

Libreville/Gabon

JERICO Ngadi Ngadi alias "Cousin", un jeune compatriote d'une vingtaine d'années, sans emploi et domicilié au quartier Likouala, vient d'être interpellé par les éléments de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ), au terme de plusieurs semaines de filature. Ngadi Ngadi est soupçonné de vols de voitures.

Présenté comme un récidiviste, le suspect est un militaire révoqué en 2016 de la Marine nationale. Et selon toute vraisemblance, ce sont des faits de même nature qui



Les véhicules volés par "Cousin", tels qu'ils ont été retrouvés.

lui auraient valu la radiation dans ce corps. Il avait alors écopé de 18 mois d'emprisonnement. Mais, sitôt libéré au terme de sa peine, l'intrépide "Cousin" aurait tout de suite renoué

avec ses mauvaises habitudes.

Selon le rapport d'enquête, en septembre dernier, l'ancien bidasse, adepte des véhicules de marque Rav 4, en aurait dérobé trois, en se ser-

vant, à chaque fois, d'une clé passe-partout préalablement volée dans un garage de la place.

Le premier Rav 4 est enlevé dans une concession privée. Après quelques virées noc-



Jericho Ngadi Ngadi, le militaire révoqué, dans les locaux de la PJ.

turnes avec des amis, le véhicule est déposé dans une autre habitation, d'où est extraite une autre voiture de même marque. De nombreux vols auraient été commis selon ce mode opé-

ratoire pour le moins étonnant.

Le mis en cause, au terme de l'enquête préliminaire, devrait être présenté devant le parquet de Libreville pour être fixé sur son sort.

Lutte contre les stupéfiants à Moanda

Il vendait des médicaments interdits

SCOM

Libreville/Gabon

ABAKAR Bello Moahmed, un Centrafricain de 30 ans, a été écroué à la prison centrale de Franceville, le lundi 2 octobre dernier. Il est poursuivi pour détention, vente et consommation de médicaments considérés comme des produits stupéfiants. Autrement dit, des agissements en violation des articles 208 et 209 du Code pénal.

Les faits. Le vendredi 22 septembre, Abakar Mohamed, vendeur à la sauvette de produits pharmaceutiques, est arrêté dans une structure commerciale de Moanda pour vol, puis est remis aux agents du commissariat de police du chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou. Lors la perquisition de son domicile, au quartier Fumier, les Officiers de police judiciaire (OPJ)



Le Centrafricain Abakar Bello Mohamed.



Des produits retrouvés lors de la perquisition du domicile du présumé trafiquant.

trouvent un important pré-stock de plaquettes (gélules et comprimés) dans sa chambre.

Une analyse médicale effectuée par la suite permettra d'établir qu'il s'agit des médicaments classés comme stupéfiants. Mais aussi, et surtout, que ces produits, en provenance du Cameroun, seraient contrefaits. Interrogé sur ces faits, Abakar Bello Moahmed ne tarde pas à livrer un nom, celui de son frère aîné Ibrahim

Abakar Mohamed, présenté comme comme étant son fournisseur.

"Le nommé Ibrahim Abakar Mohamed a expressément fait le déplacement du Cameroun, dans le seul but de ravitailler son cadet (...) sans indiquer (...) que la vente (de ces produits) est strictement prohibée en République gabonaise. C'est donc sans scrupules que le mis en cause écoulait les plaquettes à des coûts oscillant entre 500 francs et 1000 francs Aussi, le pre-

mier stock de stupéfiants rapportera-t-il près de 30 000 francs", apprend on du côté de la direction des enquêtes du commissariat de police de Moanda.

Au regard du caractère visiblement rentable de l'activité, le fournisseur présumé expédiera un autre stock de médicaments depuis le Cameroun.

D'après l'investigation, cela ferait plus d'un an qu'Abakar Bello Moahmed vendait ces médicaments à la sauvette. Et ce, de jour comme de nuit. Particulièrement auprès des jeunes de la ville minière, avec les conséquences que l'on sait. Des faits jugés graves par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, au point d'écrouer le mis en cause au pénitencier de Yéné.

Chronologie de la fusillade la plus sanglante des Etats-Unis

Dix minutes de carnage à Las Vegas

AFP

Los Angeles/Etats-Unis

DIMANCHE, Stephen Paddock a ouvert le feu pendant dix minutes sur un concert de musique country à Las Vegas, tuant 58 personnes et en blessant près de 500 depuis le 32e étage de l'hôtel Mandalay Bay. Voici la chronologie diffusée par la police lo-

cale de la fusillade la plus meurtrière de l'histoire américaine récente.

-22h05: Stephen Paddock ouvre le feu sur le concert.
-22h12: deux policiers arrivent au 31e étage du Mandalay Bay et disent que les tirs viennent de l'étage au-dessus.
-22h15: derniers coups de feu.
-22h17: les deux policiers arrivent au 32e étage de



Une enquête a été ouverte pour en savoir plus sur ce drame.

l'hôtel.

-22h18: un agent de sécurité dit aux policiers qu'il est blessé par balles et donne des indications aux forces de l'ordre sur la localisation de la chambre du tireur. Plus de 200 balles ont été tirées depuis sa chambre vers le couloir.

-22h26-22h30: huit agents de police de plus atteignent le 32e étage de l'hôtel et commencent à

aller de chambre en chambre pour voir s'il y a d'autres assaillants ou des blessés.

-23h20: les agents de police utilisent des explosifs pour forcer la porte de la chambre de Paddock, une suite. Ils le trouvent à terre, la porte de la chambre est verrouillée.

-23h27: la police force la seconde porte et constatent qu'il n'y a personne d'autre dans la suite.